

Les subventions pour les associations sportives ont été validées

L'Office Intercommunal du Sport d'Arroux-Mesvrin (OISAM) a dans ses missions d'émettre des propositions de répartition des subventions de la Communauté de Communes Arroux Mesvrin (C.C.A.M) entre les différents clubs adhérents. Cette année, la somme budgétisée par la C.C.A.M est de 7 500 euros. L'OISAM a créé en accord avec les associations des règles qu'il propose

à la C.C.A.M pour l'attribution des subventions. Ces critères d'attribution sont basés sur le nombre d'adhérents de moins de 16 ans, de plus de 16 ans, les jours de stage, l'encadrement, les km athlètes, le rayonnement du club, l'affiliation à une fédération, le montant des frais généraux. Les subventions proposées ont été acceptées par les délégués communautaires au cours du conseil

communautaire du mois de juin 2011. Elles seront versées directement par la C.C.A.M aux clubs concernés.

Celles-ci se montent à 332 euros pour Toulon Oxygène, 344 euros pour AMUR, 259 euros pour l'Association de Tennis de Marmagne, 291 euros pour l'Association de Tennis de Saint Symphorien-de-Marmagne, 600 euros pour St Symp'Animation, 237 euros pour le Club de Football de Marmagne, 428 euros pour le Club de Football de Mesvres, 1 211 euros pour l'association de judo de Mesvres, 817 euros pour Mesvrin VTT, 281 euros pour les Lacets Multicolores, 702 euros pour le Groupement Arroux Mesvrin, 1 192 euros pour le Club de Foot de Toulon-sur-Arroux, 356 euros pour l'Association de Pétanque de Toulon, 450 euros pour le Foyer Rural de la Tagnière.

S.T



Le montant des subventions a été attribué selon des règles établies par l'OISAM en accord avec les associations adhérentes (ici le Groupement Arroux Mesvrin).